

RCS : CHERBOURG

Code greffe : 5001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHERBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 00010

Numéro SIREN : 892 655 341

Nom ou dénomination : A.C BROKER

Ce dépôt a été enregistré le 12/10/2023 sous le numéro de dépôt 2483

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	909	117	792	
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)		909	117	792	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	4 182		4 182	
	Autres créances				
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	49 716		49 716	18 245
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	53 898		53 898	18 245
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	54 807	117	54 690	18 245

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	1 000	1 000
	RESERVES		
	Réserve légale	100	
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	12 481	
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	32 764	12 581
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	46 345	13 581
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	1 723	2 324
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	840	120
	Dettes fiscales et sociales	5 782	2 220
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	8 345	4 664
	Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF		54 690	18 245
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		32 764,00	12 581,20
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		8 345	4 664
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL



A.C BROKER
Société par actions simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 31 Rue DU CHATEAU
50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN
892655341 RCS CHERBOURG

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 15/01/2023

L'an deux mille vingt-trois le quinze janvier, à quatorze heures.

Les actionnaires de la Société se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la présidence.

Est présent :

- Céline AUER

L'assemblée est présidée par Madame Céline AUER, en qualité de Président.

L'actionnaire présent représentent 100 actions sur les 100 actions composant le capital social.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par le président :

- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion de la présidence ;
- l'inventaire des comptes annuels clos le 31/12/2022 ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- le rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce.

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans le délai de convocation prévu par les statuts.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022, quitus à la présidence ;
- Affectation des résultats ;
- Distribution de dividendes ;
- Rapport spécial de la présidence des conventions visées à l'article L227-10 du Code du commerce, approbation des conventions qui y sont mentionnées ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis lecture est donnée du rapport du président, du rapport du commissaire aux comptes et du rapport du commissaire aux apports.

La discussion est ouverte :

Personne ne demandant la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Première décision - Approbation des comptes annuels

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la présidence sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022, approuve le dit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 lesquels font apparaître un résultat de 32 764 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la présidence de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Deuxième décision - Affectation des résultats

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat net de l'exercice s'élevant à 32 764,0 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 32 764 euros ;
- Prélèvement d'autres réserves : 7 236 euros ;

Affectation

- Dividendes, soit 40 000 euros.

Troisième décision - Distribution des dividendes

L'assemblée générale prend acte qu'il a été procédé une distribution de dividendes du montant de 40 000 euros pendant le courant exercice à Madame Céline AUER, actionnaire unique de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième décision - Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence sur les conventions réglementées visées à l'article L. 227-10 du code de commerce, prend acte du fait qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours du dernier exercice clos.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième décision - Délégation de pouvoirs en vue des formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs des décisions adoptées aux termes du présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze heures.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la présidence, soit l'actionnaire unique.

Signature

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a horizontal stroke at the end.

